



Déclaration liminaire « Comité Technique Spécial GARD / LOZERE » De l’affichage aux actes

Monsieur le Directeur Territorial,

Nous sommes aujourd’hui réunis dans le cadre d’un Comité Social d’Administration. Avant toute chose, la CGT PJJ tient à rappeler que le Cour des Comptes, dans son rapport en date du 16 octobre 2023, dénonce la création des 22 nouveaux CEF sans aucune étude d’impact préalable ni analyse des besoins. Pour communiquer sur les bienfaits de ce type de structure, notre ministère n’a pas hésité à faire référence à des évaluations et des rapports qui au final sont aujourd’hui introuvables... Il est indiqué dans ce même rapport que la DPJJ n’a pas été capable de fournir de tels documents à la Cour des Comptes. La CGT-PJJ n’est malheureusement pas surprise car elle a, à plusieurs reprises, exigées ces évaluations sans jamais les obtenir. Notre syndicat est donc aujourd’hui conforté, dans sa demande, par la Cour des comptes, à savoir l’arrêt de tous les projets CEF avant une évaluation indépendante sur la pertinence éducative de ce type de structure. Au regard des difficultés chroniques du CEF de Nîmes et de son coût exorbitant de fonctionnement, **notre syndicat exige un moratoire sur le projet d’agrandissement du CEF de Nîmes.**

De la même manière, la DPJJ a présenté son bilan et l’impact du CJPM sur les services de milieu ouvert le 16 octobre dernier aux organisations syndicales. Avec le même cynisme, l’administration qualifie ce bilan de « **globalement positif** » et précise que le CJPM n’a eu qu’un « **impact modeste** » sur les services de Milieu Ouvert ! Pour étayer ses propos, la DPJJ s’appuie sur un rapport qui repose sur aucune méthodologie de recherche et fait fit de toutes observations provenant des organisations syndicales. Ces deux exemples démontrent, une fois de plus, que notre administration est davantage soucieuse de flatter le Politique que de se préoccuper réellement de la qualité de son service public et des conditions de travail de ses agents.

L’absence de transparence et d’éthique mine la confiance des agents envers leur administration, participe à un climat de méfiance compromettant la qualité de notre service public.

S’agissant de l’ordre du jour de ce CSA, il est prévu d’aborder la situation :

STEMO RH de NIMES :

A l’heure où seul les chiffres priment pour l’administration, une hypocrisie RH se joue au STEMO de Nîmes. Alors, parlons chiffres :

3 UEMO : 24 ETP éducatifs repartis comme suit :
VD → 7 ETP en réalité 3,10 ETPT effectifs
CC → 8 ETP en réalité 6,10 ETPT effectifs
A → 9 ETP en réalité 5,2 ETPT effectifs

Sur 24 ETP éducatifs sur le papier, en réalité la CGT PJJ dénombre en réalité seulement 14, 4 ETPT au service des mesures judiciaires. Clairement, ce décalage entre le prescrit et le réel met en lumière toute la difficulté liée aux indicateurs de calcul de l’activité. Ainsi, la DIR, sur la base de ces chiffres, à beau jeu de prétendre que notre service serait en sous activité alors que les collègues croulent sous les mesures ! **Ainsi, notre syndicat exige un renfort RH sans délai pour venir remplacer les agents durablement absents.**

UEMO de Bagnols sur Cèze :

Suite à la dernière visite du CSA de l’UEMO de Bagnols sur Cèze le 26 septembre 2023, le constat est accablant : les agents travaillent dans des locaux avec des conditions d’insalubrité qui impactent considérablement leur quotidien et celle des usagers. Cette situation perdure depuis plusieurs années et ne fait que s’aggraver. **Quelles actions ont été engagées à ce jour par l’administration et avec quel échéancier ?**

Il nous paraît important que les agents puissent avoir des perspectives rapides et précises sur un changement de

locaux au cours du premier semestre de l'année 2024.

Cette situation délétère de l'UEMO de Bagnols sur Cèze entache sérieusement le principe sans cesse mis en avant par notre administration qu'est la QVCT !!

UEMO ALES :

S'agissant de l'UEMO d'Alès les agents sont toujours en attente de locaux concernant la MISp et du camion Brico-thèque. La recherche des locaux de la MISp sont-ils remis en question compte tenu du projet de création d'un UEAJ, à ce stade **la CGT PJJ demande si une analyse des besoins a été réalisée venant alors soutenir ce projet ?**

CEF/ HEBERGEMENT :

Ce point sera étudié dans un second temps, mais nous tenons néanmoins à remercier la DTPJJ de nous avoir transmis les éléments chiffrés concernant le CEF renforçant nos inquiétudes quant à la santé de cet établissement.

CIA :

Au STEMO de Nîmes, il plane une incompréhension sur les montants CIA reçus par les agents : quels critères ? Quelles missions sont valorisées ? Pourquoi une telle opacité ?

Cet hermétisme décisionnel crée une valorisation pour certain agent et une absence de valorisation pour d'autres.

Pour rappel, les missions spécifiques valorisées par le CIA ne sont pas remises au pot commun créant ainsi une disparité entre les agents.

La CGT vous demande de bien vouloir être transparent sur la répartition du CIA au niveau territorial.

Véhicules Administratifs (VA) :

L'arrivée de deux VA électriques sur le STEMO au premier semestre 2024 interroge la question de leur utilisation au regard de l'absence de bornes de chargement à proximité du service. **La CGT PJJ, d'ores et déjà, demande quelles dispositions ont été anticipées pour accueillir ces deux VA ?**

Sur cette question de décarbonation de l'Administration publique, la CGT questionne en outre, ce que sont devenus les 2 VTT électriques stockés un temps à la DT et inaccessibles à ce jour.

La délégation CGT-PJJ du Comité Technique Spécial Gard/Lozère